



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15083779

Déposé / Reçu le

04 JUIN 2015

au greffe du tribunal de commerce

Greffe

francophones et bilingues

N° d'entreprise : 0540.901.197

Dénomination

(en entier) : **CASALTA FINANCES**

Forme juridique : SPRL

Siège : Avenue de Floréal 156, 1180 Uccle

Objet de l'acte : **Transfert de siège**

Extrait du procès verbal du gérant du 26 mai 2015

1. Modification du siège social

Le gérant décide de transférer le siège social de la Société, et ce avec effet au 26 mai 2015, à l'adresse suivante : Rue de la Clef 19, 7000 Mons.

2. Procuration spéciale

Le gérant donne ici mandat à Me. Didier Grégoire et/ou Me. Valentine Canivet, avocats au sein du cabinet CMS DeBacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun avec le pouvoir d'agir séparément, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées et leur publication au Moniteur belge.

Valentine Canivet
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/06/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature